

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept et le six octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de Reviers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel GUERIN, Maire.

Présents Daniel GUERIN, Jean-Jacques DERAINE, Marie HUYGHE-BOULET, Corine BISSON, Marc PRIOULT, Laurence FRAS, Michel HODIERNE, Dominique BOUGLE, Arnaud DOLLEY, Alain LEBAS, Danine LASTELLE.

Absent : Cendrine TANQUERAY, Christophe MOSQUERON, Odile CHAZEL.

Absent excusé : Jacques BOURDEL,
Secrétaire de séance : Corine BISSON

Daniel GUERIN relit le compte rendu du précédent conseil afin de le soumettre au conseil municipal.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Monsieur Guerin demande à ajouter 3 points à l'ordre du jour :

-Ouverture du budget Lotissement « Le Closet »

-Terrain Rue des Jardins

-Loyers impayés

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1) Ouverture du budget lotissement « Le Closet »

Il est maintenant nécessaire d'ouvrir le budget du lotissement pour pouvoir payer les études réalisées.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2) Attribution de marché pour les travaux de voirie de la Rue des Coutures

Sept entreprises ont répondu à l'appel d'offre concernant les travaux de voirie de la Rue des Coutures. L'entreprise Letellier présente une plus-value car elle a chiffré son offre avec une proposition d'enrobé de couleur grise, donc plus coûteux. Après étude et comparaisons des différentes propositions, étant donné que l'entreprise Letellier a donné toute satisfaction dans la réalisation des travaux de la rue des Moulins, le Conseil décide de lui attribuer le marché mais opte pour un enrobé noir, ce qui diminue le coût des travaux et ramène l'offre de l'entreprise Letellier à 143 799€ HT, donc moins disante que les propositions des autres entreprises.

3) Convention école

Madame Huyghe-Boulet reprend l'historique de la convention passée avec la CDC Seules Terre et Mer.

Le Président de la CDC Seules Terre et Mer accepte de renoncer à l'annulation de la convention moyennant la signature d'un avenant stipulant que Reviers renonce à percevoir un loyer pour l'occupation du local servant de cantine et de garderie et propose que cette convention puisse être dénoncée par les deux parties moyennant un préavis de 3 mois.

Le Conseil Municipal est d'accord pour renoncer à percevoir un loyer mais souhaite qu'en cas de dénonciation de la convention la fin du préavis corresponde à la fin de l'année scolaire pour ne pas perturber les écoliers, le cas échéant.

4) Arrêté municipal portant réglementation sur les déjections canines dans les lieux et voies publiques

Monsieur Guerin propose au conseil municipal de prendre un arrêté afin de limiter les déjections canines sur la commune.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

5) Loyers impayés d'un logement communal

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal décide d'engager des poursuites auprès des locataires irrespectueux de leurs engagements.

6) Terrain rue des Jardins

-Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour engager une demande d'expropriation sur les parcelles cadastrées AB 526 et 621 situées rue des Jardins afin d'y créer un parking pour compenser la suppression des places de stationnement de la Grande Rue. Le conseil municipal accepte cette proposition par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

6) Informations et questions diverses

- Une proposition est faite pour installer un panneau lumineux d'information au centre bourg et des panneaux d'affichage dans les lotissements.

Panneaux dans les lotissements : projet rejeté par 6 voix contre, 3 voix pour.

Panneau lumineux : projet rejeté par 4 voix contre, 2 voix pour et 3 abstentions.

-Aménagement du bureau de l'accueil de la Mairie à prévoir sur le budget 2018, changement du bureau, du revêtement de sol et changement des portes vitrées par une porte occultée avec verre teinté.

-Parc du centre bourg : une proposition est faite pour mettre en place des jeux pour enfants.

Madame Lastelle se charge de faire des devis et de se renseigner sur les conditions de sécurité nécessaires.

-Monsieur le Maire évoque l'aménagement temporaire de la Grande Rue avec mise en place de chicanes, d'un stationnement minute et enlèvement des stationnements actuels. Les travaux sont prévus semaine 41.

- La mairie a appelé aux propriétaires n'ayant toujours pas recouvert leurs murs en agglomération d'un parement de pierres ou d'un enduit qu'ils doivent impérativement le faire avant la fin de l'année. Monsieur Prioult propose d'organiser une mutualisation des travaux pour diminuer les coûts des travaux pour et aider ceux qui seraient intéressés, il prendra contact avec eux.

- Circulation rue des Moulins : dans cette rue aussi, la vitesse des voitures est excessive. L'idée de dessiner des passages piétons en trompe l'œil est évoquée (méthode qui aurait fait ses preuves en Inde et utilisée à Isafjörour en Islande). Marc Prioult est chargé d'étudier la question.

- Pour pouvoir toucher la DGF (environ 200 000 €), la Communauté de Communes doit prendre 2 compétences supplémentaires. Le conseil municipal devra en délibérer. Les intitulés de ces compétences restent flous. Le conseil se réserve de délibérer sur le sujet lors d'une autre réunion, espérant avoir alors quelques informations.